



SECEF

Fédération Départementale
des Centres Sociaux et
Socio-culturels de la Moselle
76, sente A My
57000 METZ

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025



Nos bureaux : 3 Rue de Turique, 54000 **Nancy** (03 83 98 65 25) | 1 Rue Saint Laurent, 54700 **Pont-A-Mousson** (03 83 81 07 73) |
16 Av. Sébastopol, 57070 **Metz** (03 87 30 24 75) | secef@secef.fr | Retrouvez nous avec toute l'actualité sur www.secef.fr

SECEF | 3 Rue de Turique, 54000 Nancy | SAS au capital de 1.000.000 Euros | SIREN 759 800 451 RCS Nancy | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Grand Est | Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est | Inscrite sur la liste des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel de Nancy
Membre du groupement **Absoluce** en France et **INAA** à l'international (International Association of independant Accounting firms)



SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	3
COMPTES ANNUELS.....	7



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS





Mesdames et Messieurs
Les membres de la FDCSM
76, rue Sente A My
57000 METZ

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée gestionnaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » en fin du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du début de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les bases et méthodes prises en considération pour les estimations des provisions constituées en vue de faire face à des créances dont le règlement semble compromis ou à d'autres risques.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous vous signalons qu'aucun document destiné à être présenté aux membres de l'assemblée générale (document autre que les comptes annuels) ne nous a été communiqué au jour où nous établissons le présent rapport. Nous ne nous prononçons donc pas sur la sincérité et la concordance entre les informations données dans ces éventuels documents et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 17 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
SARL SECEF



Denis PIVERT





COMPTES ANNUELS



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 786	4 786		
Immobilisations corporelles	107 805	75 895	31 910	45 283
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	112 591	80 681	31 910	45 283
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	82 803		82 803	109 034
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	226 302		226 302	166 408
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	309 105		309 105	275 442
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	243		243	1 535
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	243		243	1 535
TOTAL GENERAL	421 939	80 681	341 258	322 260

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	110 188	110 188
Résultat de l'exercice	-10 166	-2 520
Report à nouveau	-8 705	-6 185
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	91 317	101 483
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	25 410	38 613
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	116 727	140 096
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33 171	32 505
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	18 989	29 021
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 389	6 357
Autres	111 982	114 280
TOTAL DETTES	136 360	149 658
Produits constatés d'avance	55 000	
TOTAL GENERAL	341 258	322 260

- (1) Dont à plus d'un an (a) 8 728
 Dont à moins d'un an (a) 182 632
 (2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque
 (3) Dont emprunts participatifs
 (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	204 779	221 670
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	168 085	175 703
Cotisations		
Autres produits	3 557	18 899
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	376 421	416 272
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	133 062	150 769
Impôts, taxes et versements assimilés	4 152	4 654
Rémunérations du personnel	164 509	193 667
Charges sociales	67 190	75 016
Dotations aux amortissements	18 370	17 872
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	1	1
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	387 284	441 979
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 863	-25 707
PRODUITS FINANCIERS	1 311	1 691
CHARGES FINANCIERES	550	773
PRODUITS EXCEPTIONNELS		25 370
CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 026
IMPOTS SUR LES BENEFICES	64	76
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	-10 166	-2 520
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	11 632	
Dons en nature	19 678	
Total	31 310	
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	11 632	
Prestations		
Personnel bénévole	19 678	
Total	31 310	

Comptes annuels

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : F.D.C.S.M.

La Fédération Départementale des Centres Sociaux de Moselle a pour but de regrouper les centres sociaux et socioculturels de Moselle, de les représenter et de favoriser leur développement dans le respect de la Charte Nationale des Centres Sociaux de France. Au 31 décembre 2025, elle est composée de 12 administrateurs(trices) et de 4 salarié(e)s

L'action de la fédération rayonne sur le département et, en coopération avec les 6 autres fédérations de centres sociaux existantes, sur l'ensemble de la région Grand Est :

- Lieu de ressources :
- Concertation et veille auprès des institutions locales, départementales et régionales.
- Développement de nouveaux partenariats.
- Accompagnement des structures « Animation Vie Sociale ».
- Qualification des acteurs(trices).
- Représentation et promotion du projet :
- Représentation des centres sociaux auprès des partenaires et des services de l'Etat.
- Production de textes, de documents qui explicitent l'action des centres sociaux.
- Plateforme et animation du réseau :
- Organisation et animation d'échanges de pratiques, d'expériences et de savoirs entre les salarié(e)s et les administrateurs(trices).
- Réactivité face aux demandes des adhérent(e)s.
- Garantie du sens et animation de la vie associative :
- Accompagnement des centres sociaux dans les valeurs et les principes d'action du réseau fédéré.
- Travail sur le renouvellement des instances et la mise en place du travail associé entre bénévoles et professionnel(le)s.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 341 258 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 10 166 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/06/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobiliers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une comptabilisation en provisions.

Valorisation du bénévolat

La valorisation du bénévolat pour l'exercice 2024 a été réalisée et s'élève à hauteur de 19 677.84 €. Cette valorisation a été quantifiée selon les modalités suivantes, actées par le Conseil d'Administration fédéral :

- La collecte des informations pour quantifier la valorisation : le tableau « Evaluation valorisation bénévolat année 2025 » pour collecter les participations aux instances fédérales, commissions et autres. Un référent collecte a été désigné.
- La quantification : les activités quantifiables sont les participations aux instances fédérales, commissions de travail, rencontres de travail avec les salariés fédéraux et toutes les représentations fédérales. L'unité de temps appliquée sera l'heure de participation.
- La valorisation : l'attribution d'une valeur horaire par type de fonctions proposée dans le document : SMIC chargé x 3 pour l'expertise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 786			4 786
Immobilisations incorporelles	4 786			4 786
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 102			2 102
- Matériel de transport	77 650			77 650
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 723	4 331		28 054
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	103 474	4 331		107 805
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
TOTAL	108 260	4 331		112 591

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			4 786			4 786
Immobilisations incorporelles			4 786			4 786
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		2 102			2 102
- Matériel de transport	4 à 5 ans		36 236	15 530		51 766
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		19 852	2 174		22 027
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			58 191	17 704		75 895
TOTAL			62 977	17 704		80 681

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 83 046 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	82 803	82 803	
Charges constatées d'avance	243	243	
Total	83 046	83 046	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	5 944
Total	5 944

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	110 188	-2 520		-2 520	110 188
Report à Nouveau	-6 185			2 520	-8 705
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 520	2 520		10 166	-10 166
Situation nette	101 483			10 166	91 317
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	38 613			13 204	25 410
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	140 096			23 370	116 727

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	32 505	666			33 171
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	32 505	666			33 171

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	666
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 191 360 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	18 989	10 261	8 728	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 389	5 389		
Dettes fiscales et sociales	24 472	24 472		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	87 510	87 510		
Produits constatés d'avance	55 000	55 000		
Total	191 360	182 632	8 728	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 088
CONGES A PAYER	9 210
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	793
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	4 720
Total	18 811

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	243		
Total	243		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	55 000		
Total	55 000		



 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 33 170 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 33 171 euros

